



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 19 février 2025

SONT PRÉSENTS

- Mmes Isabelle Perreault, mairesse
Émilie Boisvert, conseillère
Audrey Boisjoly, conseillère
Sophie Galarneau, conseillère
Michelle Joly, conseillère
Sylvie Roberge, représentante de Sainte-Béatrix
- MM Martin Bordeleau, conseiller, maire suppléant
Pierre Charbonneau, conseiller
Joé Deslauriers, conseiller
Réjean Gouin, conseiller
Martin Héroux, conseiller
Karl Lacouvé, conseiller
Charles-André Pagé, représentant de Saint-Alphonse-Rodriguez
Sylvain Roberge, conseiller
Raymond Rougeau, conseiller
Bertrand Taillefer, représentant de Notre-Dame-de-la-Merci

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

- Mmes Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière
Noémie Ladouceur-Fournelle, directrice des services juridiques
Julie Dorich, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-02-008-2025

Le quorum ayant été constaté, il est résolu unanimement que la présente assemblée soit ouverte à 14 h 51.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-02-009-2025

Il est proposé par M. Charles-André Pagé, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2025
4. DOSSIERS
 - 4.1. TNO - Octroi de contrat AME-DP-2025-001 – Collecte des matières résiduelles du TNO – Autorisation
 - 4.2. TNO - Demandes de cession – Partie du lot 6 094 670 – Autorisation
 - 4.3. TNO - Programme d'aide à l'amélioration des chemins forestiers en TNO (PACT) - Mise à jour de la Politique – Adoption
 - 4.4. TNO – Harmonisation forestière – JEANTÔT – Autorisation
 - 4.5. TNO – Harmonisation forestière – REJEAN_HAMEL – Autorisation
 - 4.6. TNO – Harmonisation forestière – TI_LAC_BMMB – Autorisation



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 19 février 2025

5. LISTES DES COMPTES À PAYER – ADOPTION
6. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT
7. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION
8. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – AUCUN
9. VARIA
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2025

TNO-02-010-2025

Il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 22 janvier 2025, comme rédigé.

M. Sylvain Roberge quitte la séance

4. DOSSIERS

4.1. TNO - Octroi de contrat AME-DP-2025-001 – Collecte des matières résiduelles du TNO – Autorisation

TNO-02-011-2025

Considérant que le contrat qui était en cours entre le TNO de la MRC de Matawinie et l'entreprise EBI Environnement inc., pour un mandat de collecte des matières résiduelles par conteneurs, est arrivé à échéance le 31 janvier 2025;

Considérant que le TNO de la MRC de Matawinie a obtenu une offre de service conforme de l'entreprise EBI Environnement inc. à la suite d'une demande de prix;

Considérant que l'offre de services prévoit un contrat d'une durée d'une année (12 mois) au minimum, avec une possibilité de trois renouvellements automatiques d'une année chacun, pour une durée maximale totale de quatre (4) ans ;

Considérant qu'un report automatique de l'entente sur 4 ans permet de limiter les coûts administratifs engendrés par la réalisation fréquente d'appels d'offres et permet généralement de bénéficier de meilleurs tarifs sans causer préjudice au droit de la municipalité de mettre fin à l'entente sur une base annuelle;

Considérant que la valeur annuelle approximative du contrat est de 16 000 \$ plus les taxes applicables. Cette estimation peut donc être considérée pour chacune des années de la durée du contrat pour un maximum approximatif de 64 000 \$ pour quatre (4) années;

Considérant que l'article 10.1 du Règlement de gestion contractuelle 209-2019-3 permet d'octroyer de gré à gré sur autorisation par résolution du Conseil un contrat pour l'organisation du service de gestion des matières résiduelles comportant une dépense supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil minimal obligeant l'appel d'offres public;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO octroie un contrat (AME-DP-2025-001) à l'entreprise EBI Environnement inc, sur une période maximale de quatre (4) années avec renouvellement annuel, d'un montant approximatif total de 64 000 \$ (plus les taxes nettes applicables), pour la location et la gestion de contenu d'un conteneur de 40 verges dédié à l'apport volontaire de résidus ultimes d'origine domestique, à l'Écocentre de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints et d'en autoriser le déboursement à même le poste 02-451-10-446. Les services comprennent le transport des résidus ultimes domestiques ainsi que leur élimination.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 19 février 2025

TNO-02-012-2025

4.2. TNO - Demandes de cession – Partie du lot 6 094 670 – Autorisation

Considérant que le TNO de la MRC de Matawinie a reçu, le 6 janvier 2025, des demandes officielles pour la cession de 2 parties du lot 6 094 670 ;

Considérant que le lot 6 094 670 est désigné comme étant le chemin des Cyprès (TNO) et que les parties faisant objet de la demande ont été identifiées comme d'anciens tronçons de chemin de colonisation ;

Considérant que ces parties du chemin de colonisation sont actuellement inutilisées et non aménagées ;

Considérant que le chemin des Cyprès est, entre autres, un chemin à vocation touristique ;

Considérant que la partie du lot demandée par M. Dominique Berardino, d'une superficie d'environ 515 mètres carrés, pourrait avoir une importance stratégique pour le TNO de la MRC de Matawinie ainsi qu'un intérêt public et touristique à court, moyen ou long terme, puisqu'il s'agit du seul accès à la rivière Matawin que le TNO de la MRC de Matawinie possède sur le chemin des Cyprès dans ce secteur;

Considérant que le lot demandé par Mme Linda Morin aurait une superficie approximative de 2 000 mètres carrés et que le TNO de la MRC de Matawinie ne prévoit pas utiliser cette partie de chemin à court, moyen ou long terme;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par Mme Sophie Galarneau et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO :

- accepte la demande de cession d'une partie du lot 6 094 670 à Madame Linda Morin conditionnellement à ce que :
 - une évaluation de la valeur marchande du terrain souhaité soit faite par un évaluateur privé, mandaté par le TNO de la MRC de Matawinie et aux frais de la demanderesse pour en déterminer le prix.
 - Si la transaction est toujours souhaitée, elle sera conditionnelle à l'acquittement par la demanderesse de l'entièreté des frais d'arpenteur, des frais notariés ainsi que tous les autres frais afférents aux opérations cadastrales nécessaires et au transfert de propriété, comprenant sans s'y limiter; l'intégration/fusion de la partie cédée à ses propriétés adjacentes respectives.
- refuse la demande concernant la cession d'une partie du lot 6 094 670 à Monsieur Dominique Berardino.

4.3. TNO - Programme d'aide à l'amélioration des chemins forestiers en TNO (PACT) - Mise à jour de la Politique – Adoption

TNO-02-013-2025

Considérant les résolutions TNO-073-2015 et TNO-013-2016 par lesquelles le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie a adopté le Programme d'amélioration des chemins en Territoire non organisé (PACT);

Considérant la nécessité de mettre à jour la politique de gestion afin de :

- bonifier les montants alloués comme aides financières pour le volet 1 (10 000 \$ au lieu de 7 500 \$) et le volet 2 (3 000 \$ au lieu de 1 500 \$);
- préciser des aspects sur les règles spécifiques à la demande d'aide financière, quant aux demandes de modifications de projets;
- préciser les projets admissibles au volet 2 (travaux d'urgence) en mentionnant que ces projets doivent viser des travaux à la suite d'un aléa climatique ou d'une rupture de barrage de castors en amont de la zone des travaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 19 février 2025

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Karl Lacouvé et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie :

- adopte la mise à jour de la politique du Programme d'amélioration des chemins sur le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie;
- autorise le Service d'aménagement à procéder à l'appel de projets du PACT de la MRC de Matawinie du 24 février au 14 avril 2025.

M. Sylvain Roberge se joint à la séance

4.4. TNO – Harmonisation forestière – JEANTÔT – Autorisation

TNO-02-014-2025

Considérant que des travaux commerciaux sont prévus dans le cadre du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), dans le secteur JEANTÔT, situé dans le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie ;

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a conduit un processus d'harmonisation avec l'administration du TNO, laquelle dernière a soulevé les enjeux suivants :

- Paysage
- Habitat faunique terrestre (connectivité)
- Maintien et développement d'infrastructures
- Communication
- Accès au territoire ;

Considérant que le MRNF a conduit un processus d'harmonisation avec les autres représentants des utilisateurs concernés par ces secteurs d'intervention ;

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par les représentants des utilisateurs ;

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par l'administration du TNO ;

Considérant la résolution CM-05-176-2022 visant l'optimisation du processus d'harmonisation forestière ;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Roberge, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement par le Conseil municipal du TNO de la MRC d'accepter les mesures d'harmonisation proposées pour répondre aux préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs pour le secteur d'intervention JEANTÔT.

4.5. TNO – Harmonisation forestière – REJEAN_HAMEL – Autorisation

TNO-02-015-2025

Considérant que des travaux commerciaux sont prévus dans le cadre du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), dans le secteur REJEAN_HAMEL, situé dans le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie ;

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a conduit un processus d'harmonisation avec l'administration du TNO, laquelle dernière a soulevé les enjeux suivants :

- Habitat faunique terrestre (connectivité)
- Accès au territoire ;

Considérant que le MRNF a conduit un processus d'harmonisation avec les autres représentants des utilisateurs concernés par ces secteurs d'intervention ;

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par les représentants des utilisateurs ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 19 février 2025

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par l'administration du TNO ;

Considérant la résolution CM-05-176-2022 visant l'optimisation du processus d'harmonisation forestière ;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Roberge, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement par le Conseil municipal du TNO de la MRC d'accepter les mesures d'harmonisation proposées pour répondre aux préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs pour le secteur d'intervention REJEAN_HAMEL.

4.6. TNO – Harmonisation forestière – TI_LAC_BMMB - Autorisation

TNO-02-016-2025

Considérant que des travaux commerciaux sont prévus dans le cadre du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), dans le secteur TI_LAC_BMMB, situé dans le Territoire non organisé de la MRC de Matawinie ;

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a conduit un processus d'harmonisation avec l'administration du TNO, laquelle dernière a soulevé les enjeux suivants :

- Paysage
- Accès au territoire

Considérant que le MRNF a conduit un processus d'harmonisation avec les autres représentants des utilisateurs concernés par ces secteurs d'intervention ;

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par les représentants des utilisateurs ;

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par l'administration du TNO ;

Considérant la résolution CM-05-176-2022 visant l'optimisation du processus d'harmonisation forestière ;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Charbonneau, appuyé par M. Sylvain Roberge et résolu unanimement par le Conseil municipal du TNO de la MRC d'accepter les mesures d'harmonisation proposées pour répondre aux préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs pour le secteur d'intervention TI_LAC_BMMB.

5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

5.1. Aucune

6. LISTE DES COMPTES À PAYER – ADOPTION

TNO-02-017-2025

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant total de 147 812,44 \$ en date du 13 février 2025;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver la liste déposée et d'en autoriser le paiement auprès des fournisseurs.

La liste est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

7. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

La liste des engagements est déposée :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 19 février 2025**

Engagements au 13 février 2025, nos 24-000164 à 24-000172, 9 engagements pour un montant total de 133 325,76 \$.

Engagements au 13 février 2025, nos 25-000001 à 24-000018, 18 engagements pour un montant total de 243 815,94 \$.

8. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

TNO-02-018-2025

Il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyé par M. Bertrand Taillefer et résolu unanimement d'approuver la liste des déboursés telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière et annexée au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

9. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – AUCUN

10. VARIA

10.1. Aucun

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont adressées en lien avec la révision des règlements d'urbanisme et les services GMR à Saint-Guillaume Nord.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

TNO-02-019-2025

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par Mme Sophie Galarneau et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit levée à 15 h.


Edith Gravel
Directrice générale et
greffière-trésorière


Isabelle Perreault
Mairesse